

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00896

Numéro SIREN : 344 366 315

Nom ou dénomination : ERNST & YOUNG AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 23/04/2018 sous le numéro de dépôt 42094

## ERNST & YOUNG AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes et d'Expertise Comptable  
S.A.S. à capital variable  
1/2 Place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1  
344 366 315 RCS Nanterre

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 16 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit,  
Le seize avril, à onze heures,

Les associés de la société « **Ernst & Young Audit** », société par actions simplifiée à capital variable, au capital actuel de 3.044.760 €, divisé en 152.238 actions de 20 € chacune, se sont réunis en assemblée générale, au siège social, Tour First à Courbevoie (92400), sur convocation régulière.

Monsieur Jean-Pierre Letartre, Président de la société, préside la séance.

Monsieur Jean Bouquot est désigné en qualité de secrétaire.

Le Président constate, au vu des pouvoirs de représentation des associés représentés et compte-tenu de l'absence de quorum, que les associés présents ou représentés peuvent valablement délibérer. En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation des associés et du commissaire aux comptes,
- les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport du Président,
- le projet des résolutions soumises aux associés,
- les statuts de la société.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les statuts ont été tenus à la disposition des associés et que ces derniers ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions et délais prévus par lesdits statuts. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président,
- Démission du Président et nomination d'un nouveau Président, en remplacement ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Enfin, le Président présente son rapport. Cette présentation terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**Première résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et prenant acte de la démission de ses fonctions de Président de Monsieur Jean-Pierre Letartre, désigne à compter de ce jour, en qualité de nouveau Président de la société :

**Monsieur Alain Perroux**  
de nationalité française  
né le 27 octobre 1965 à Paris (15ème)  
demeurant 11, boulevard Flandrin - 75116 Paris

Conformément aux dispositions statutaires, l'intéressé est désigné pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le Président disposera des pouvoirs prévus par la réglementation en vigueur et par les statuts de la société et exercera ses fonctions sociales gratuitement.

L'assemblée générale prend acte de l'acceptation de ces fonctions par Monsieur Alain Perroux et remercie vivement Monsieur Jean-Pierre Letartre pour tous les services qu'il a rendus à la société.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

**Deuxième résolution**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité***

Rien n'étant plus à délibérer, et personne ne demandant la parole, la séance est levée et, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture.

**Le Président de séance**  
Jean-Pierre Letartre



**Le nouveau Président**  
Alain Perroux

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »



Bon pour acceptation des fonctions de président

**Le Secrétaire de séance**  
Jean Bouquot

